

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 28 juillet (28/07/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juillet 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

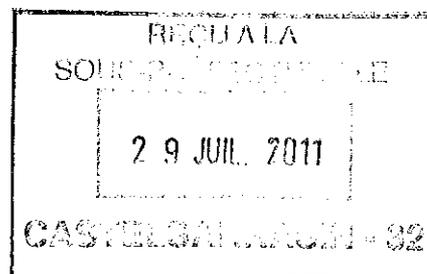
Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHEs), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Bernard REDON, (représenté par M. MOTHEs), **Adjoints,**

Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. ROUX), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. MOTHEs Didier est nommé secrétaire de séance.



ENVIRONNEMENT
28 – 28 Juillet 2011

PARTICIPATION FINANCIERE AU PROJET « COVOITURONS SUR LE POUCE »

Rapporteur : Monsieur JEAN

Vu la loi des transports et de l'énergie,

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

Vu l'arrêté de la Région Midi-Pyrénées n° 937 75 / R9370080 en date du 3 janvier 2011 relatif à l'attribution d'une subvention de 10 200 € calculée au taux de 40% d'une dépense subventionnable évaluée à 25 000 €

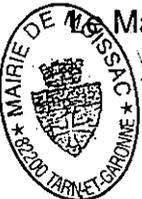
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur « Covoiturons sur le pouce »

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DEMANDE aux collectivités suivantes le versement de la part correspondant aux commandes effectuées auprès de la mairie de Moissac pour l'année 2010 après déduction de la subvention de l'ADEME et de la Région Midi-Pyrénées:

Collectivités	Cout matériel livré TTC	Subvention de 40% accordée par la région MP et l'ADEME <i>calcul sur montant HT</i>	Cout matériel à payer TTC
Beaumont de Lomagne	1 010,72 €	338,03 €	672,69 €
Boudou	184,09 €	61,57€	122,52 €
Communauté de Communes Sud Quercy de Lafrançaise	1 198,92 €	400,98 €	797,94 €
Communauté de Communes Quercy Pays de Serres	849,99 €	284,28 €	565,72 €
Durfort Lacapelette	209,32 €	70,01 €	139,32 €
Grisolles	1 010,53 €	337,97 €	672,56 €
Labastide St Pierre	913,74 €	305,60 €	608,14 €
Montech	979,10 €	327,46 €	651,64 €
St Nicolas de la Grave	722,09 €	241,50 €	480,59 €
Valence d'Agen	943,22 €	315,46 €	627,76 €
Verdun sur Garonne	1 116,95 €	376,63 €	743,39 €

REQUA LA
SOUS-PRÉFECTURE
29 JUIL 2011
CASTELON

Pour copie conforme
Moissac le 29 Juillet 2011
Maire,

Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :